

BROCHURE DE LICENCE

Mention : Langues, littérature et civilisations étrangères et
régionales (LLCER)

Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles

2026-2027

ADMINISTRATION DE L'UFR	2
SUIVI ADMINISTRATIF :	2
LIEUX D'ENSEIGNEMENT :	2
VIVRE-ENSEMBLE À L'UFR	3
HANDICAP ET AIDE SOCIALE	3
AUTRES RESSOURCES UTILES :	4
ORGANISATION DE LA FORMATION	5
INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉDAGOGIQUES	5
LES MODALITÉS DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES	5
Maquette de la formation	6
Réforme CRPE 2026/2027	17
Epreuves et programmes	18
LICENCE 3	26
Langue orale (L5ANORL1)	27
Grammaire et Phonologie L5ANGRA1	28
Traduction (L5AN1TRA)	29
Civilisation américaine (L5ANCIAM)	30
Littérature américaine (L5ANLIAM)	31
Langue orale (L6ANORL2)	32
Grammaire et phonologie (L6ANGRA2)	33
Traduction (L6AN2TRA)	34
Civilisation britannique (L6ANCIBI)	35
Littérature britannique (L6ANLIBI)	36

ADMINISTRATION DE L'UFR

Directrice de l'UFR d'études anglophones : Mme Florence BOURGNE

Responsable administratif de l'UFR : Mme Jessica DENECKER

Directrice et directeur adjoints : Mme Benjamine TOUSSAINT et Mme Nathalie CARON

Responsables de la Licence PPPE : Mme Benjamine Toussaint et Mme Julia Pineau

Coordination L3 : Mme Julia Pineau et Mme Delphine Pavie

Suivi administratif :

UFR d'études anglophones: mohamed.chamakhi@sorbonne-universite.fr

Lycée Quinet: cerise.farthouat@ac-paris.fr

INSPE de Paris - SEVE: charlotte.amombo-abega@inspe-paris.fr

Lieux d'enseignement :

Lycée Edgar Quinet - 63 rue des Martyrs - 75 009 Paris

Centre Clignancourt - 2, rue Francis de Croisset - 75018 Paris

INSPE de Paris - 56 boulevard des Batignolles - 75 017 Paris

Bibliothèques

- La bibliothèque du Centre Universitaire de Clignancourt,
- La bibliothèque de l'UFR d'Etudes anglophones en Sorbonne (salle G358, escalier. G, 2ème étage),
- La bibliothèque de l'INSPE Batignolles

Les étudiant·e·s peuvent également s'inscrire :

- à la Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) [uniquement à partir de la L3]
- à la bibliothèque Sainte-Barbe, 4 rue Valette, 75005 Paris

Vivre-ensemble à l'UFR

Nous rappelons les principes énoncés dans l'article 2 du règlement intérieur de Sorbonne Université :

Toutes les personnes fréquentant l'université doivent avoir les uns envers les autres un comportement respectueux.

A ce titre, il est rappelé que sont des délits punissables dans les conditions prévues par les articles 222-33 à 222-33-2-2 du code pénal et l'article 6 quinquies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

- Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ;
- Le fait de harceler autrui en lui imposant de façon répétée des propos ou des comportements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- Ou, assimilé au harcèlement sexuel, le fait d'user de toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Les faits de harcèlement peuvent donner lieu à une comparution devant la section disciplinaire compétente et peuvent donner lieu à des sanctions indépendantes de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Le référent égalité, **Mme Saghie SHARIFZADEH**, et la direction de l'UFR d'études anglophones, se tiennent à la disposition de tou·te·s celles et ceux qui fréquentent l'UFR au cas où elles ou ils s'estimeraient victimes des comportements décrits ci-dessus.

Handicap et aide sociale

Les étudiant·e·s en situation de handicap permanent ou temporaire peuvent bénéficier tout au long de leur cursus d'aménagements pédagogiques accordés par la médecine universitaire (temps majoré pour les examens, aide humaine et technique, dispense d'assiduité, etc.). Pour prétendre à ces aménagements, il faut contacter dès que possible [l'Accueil handicap](mailto:lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr) en Sorbonne (lettres-accueilhandicap@sorbonne-universite.fr). Après entretien, l'Accueil handicap dirige les étudiant·e·s concernés vers le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (<https://santetudiant.com/>) pour une consultation devant un médecin ou un psychologue. Il est recommandé de se signaler dans le même temps au référent handicap de l'UFR d'études anglophones **M. Jean-Yves PELLEGRIN** qui assurera la mise en place et le suivi des aménagements une fois ceux-ci décidés par le SUMPPS. (jean-yves.pellegrin@sorbonne-universite.fr)

Les étudiant·e·s qui connaissent de grandes difficultés financières peuvent bénéficier de plusieurs aides.

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes ([FSDIE](#)) accorde ponctuellement (une fois par an) un soutien financier aux étudiant·e·s en situation de précarité qu'ils/elles soient boursier·e·s ou non.

Les étudiant·e·s non boursier·e·s peuvent demander l'exonération ou le remboursement de leurs droits d'inscription. Pour plus d'information, consultez la page suivante :

<https://lettres.sorbonne-universite.fr/vie-de-campus-0/action-sociale/les-autres-aides-sociales>.

Pour engager la procédure, un rendez-vous doit être impérativement pris à l'adresse suivante : lettres-bourses@sorbonne-universite.fr

À la demande des assistantes sociales du CROUS, d'autres aides spécifiques peuvent être octroyées. Prendre rendez-vous par téléphone au 01 40 46 34 34.

Autres ressources utiles :

Antennes médicales <https://santetudiant.com>

Les infirmeries universitaires se trouvent :

à Clignancourt en sous-sol du site, lundi et mercredi

☎ 01 53 09 56 57 - muriel.canalon@sorbonne-universite.fr

en Sorbonne à l'angle des galeries Dumas et Gerson, le mardi après midi, le jeudi, et le vendredi

☎ 01 40 46 22 32 - infirmerie.sorbonne@ac-paris.fr

Le SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé, <https://service-sante-etudiante.sorbonne-universite.fr/>)

Une inquiétude sur votre état de santé, besoin d'une consultation, des doutes sur votre équilibre de vie, des interrogations sur votre vie relationnelle, une sensation d'isolement, des angoisses pour votre avenir ?

Prenez rendez-vous au SUMPPS.

Ce service médical et de santé est gratuit ; il se compose de 7 médecins, une sage-femme, une orthophoniste, 10 psychologues qui vous reçoivent du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 :

Campus des Cordeliers, 15 rue de l'Ecole de Médecine, 75006 Paris - Escalier G, 3e étage.

Métro Odéon lignes 4 et 10

☎ 01 44 27 89 00 - sumpps@sorbonne-universite.fr

Nombreux temps d'accueil sans RDV pour aide psychologique, voir lieux et créneaux sous l'onglet *Consultations* du site <https://service-sante-etudiante.sorbonne-universite.fr/> et la page <https://service-sante-etudiante.sorbonne-universite.fr/laide-psychologique>

Urgences psychiatriques jeunes adultes 24h/24 7j/7 à l'Hôtel-Dieu : 7, rue de la Cité, 4e

Organisation de la Formation

Niveau Licence : 3 années (6 semestres) conduisent à l'obtention de la Licence.

Les enseignements dispensés dans l'UFR relèvent de la Mention « Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales »

□ **LICENCE** : Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles

Le parcours préparatoire au professorat des écoles s'appuie sur un principe de pluridisciplinarité et sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université avec une universitarisation progressive.

Inscriptions administratives et pédagogiques

L'étudiant.e doit procéder d'abord à son **inscription administrative**, qui est **annuelle** et se fait auprès des services centraux de scolarité en Sorbonne. Après le règlement de ses droits universitaires, une carte d'étudiant lui est délivrée. L'étudiant.e doit également s'inscrire administrativement auprès du Lycée Quinet mais ne règle pas de frais d'inscription auprès du Lycée.

Tout.e.s les étudiant.e.s sont obligatoirement inscrit.e.s en contrôle continu et l'assiduité est obligatoire.

Les modalités du contrôle de connaissances

Les étudiant.e.s de l'UFR d'études anglophones (spécialistes ou non-spécialistes) sont soumis.es aux modalités de contrôle de connaissances communes à la Faculté des Lettres, votées tous les ans par les instances et mises à disposition sur le site web institutionnel et sur l'ENT.

La L1 et la L2 d'études anglophones (autant pour la licence LLCER que pour les UE d'anglais dans les doubles diplômes) sont évaluées sous le régime du contrôle continu intégral :

Le CCI ou Contrôle Continu Intégral : il est composé d'épreuves réparties au cours du semestre, dans le cadre des enseignements (TD et CM). L'évaluation repose sur plusieurs épreuves (écrites ou orales) ou travaux donnant lieu à au moins deux notes par matière. Il n'y a ni examen final lors de la session initiale (janvier et mai), ni rattrapage.

L'assiduité aux enseignements est dans tous les cas **obligatoire** – un.e étudiant.e ayant été absent.e sans justification à trois séances d'un enseignement donné se voit attribuer la note de 0 pour cet enseignement.

Une absence, même justifiée, à une évaluation (contrôle de connaissances, devoir sur table, exposé...) vaut 0.

Maquette de la formation

Semestre	Libellé de l'UE	Nb d'E CTS	Types d'UE*	Blocs compétences	Liste Obligatoire/ à choix / Facultative		Libellés des éléments constitutifs (60 caractères maximum)	Coef pour les EC	Modalités de contrôle des connaissances**
1			F / T / O*	T / S	O / X (y) / F				**CCI/ CT/ CM
UE 1	Spécialité anglais	8	F	S	O			12	
						EC 1.1	Littérature des pays anglophones	5	CCI
						EC 1.2	Traduction	5	CCI
						EC 1.3	Approfondissement des compétences linguistiques	2	CCI
UE 2	Apprentissages langagiers et humanités	9	F	T	O			5	
						EC 2.1	Français	3	CCI
						EC 2.2	Philosophie morale et politique	1	CCI
						EC 2.3	Histoire-géographie	1	CCI
UE 3	Démarches et apprentissages scientifiques	7	F	T	O			4	CCI
						EC 3.1	Mathématiques	3	CCI
						EC 3.2	Sciences et technologie	1	CCI
UE 4	Arts langages et du corps	4	F	T	O			2	CCI

						EC 4.1	Arts plastiques et éducation musicale	1	CCI
						EC 4.2	EPS	1	CCI
UE 5	Accompagnement individualisé	2	T	T	O				CCI
						EC 5.1	Accompagnement individualisé	1	CCI
	Total semestre 1	30							
	* F: Fondamental T : Transversal O : Optionnel			T : Transversal S : Spécifique	X (y) : nombre de choix Y : obligatoire à réaliser par l'étudiant				** CCI : contrôle continu intégral CT : contrôle terminal CM : contrôle mixte
Semestre	Libellé de l'UE	Nb d'E CTS	Types d'UE*	Blocs compétences	Liste Obligatoire/ à choix / Facultative		Libellés des éléments constitutifs (60 caractères maximum)	Coef pour les EC	Modalités de contrôle des connaissances**
2			F / T / O*	T / S	O / X (y) / F				**CCI/ CT/ CM
UE 1	Spécialité anglais	10	F	S	O			14	
						EC 1.1	Littérature des pays anglophones	6	CCI
						EC 1.2	Traduction	6	CCI
						EC 1.3	Approfondissement des compétences linguistiques	2	CCI

UE 2	Apprentissages langagiers et humanités	7	F	T	O			5	
						EC 2.1	Français	3	CCI
						EC 2.2	Philosophie morale et politique	1	CCI
						EC 2.3	Histoire-géographie	1	CCI
UE 3	Démarches et apprentissages scientifiques	6	F	T	O			4	
						EC 3.1	Mathématiques	3	CCI
						EC 3.2	Sciences et technologie	1	CCI
UE 4	Arts langages et du corps	2	F	T	O			2	
						EC 4.1	Arts plastiques et éducation musicale	1	CCI
						EC 4.2	EPS	1	CCI
UE 5	Orientation professionnelle	5	F	T	O			3	
						EC 5.1	Accompagnement individualisé	1	CCI
						EC 5.2	Stage accompagnement et du stage	2	CCI
	Total semestre 2	30							

	* F: Fondamental T : Transversal O : Optionnel			T : Transversal S : Spécifique	X (y) : Y nombre de choix obligatoire à réaliser par l'étudiant				** CCI : contrôle continu intégral CT : contrôle terminal CM : contrôle mixte
Semestre	Libellé de l'UE	Nb d'E CTS	Types d'UE*	Blocs compétences	Liste Obligatoire/ à choix / Facultative		Libellés des éléments constitutifs (60 caractères maximum)	Coef pour les EC	Modalités de contrôle des connaissances**
3			F / T / O*	T / S	O / X (y) / F				**CCI/ CT/ CM
UE 1	Langue écrite et parlée	10	F	S	O				
						EC 1.1	Grammaire	2	CCI
						EC 1.2	Traduction	3	CCI
						EC 1.3	Langue orale	3	CCI
						EC 1.4	L'anglais en premier degré	1	CCI
UE 2	Cultures des mondes anglophones	6	F	S	O				
						EC 2.1	Littérature britannique (L3ANM3LB)	4	CCI
						EC 2.2	Civilisation britannique (L3ANM2CB)	4	CCI
UE 3	Enseignements fondamentaux 1er degré	6	F	T	O				
						EC 3.1	Français	3	CCI
						EC 3.2	Mathématiques	3	CCI

UE 4	Enseignements complémentaires 1er degré	8	F	T	O				
						EC 4.1	Philosophie morale et politique	1	CCI
						EC 4.2	Histoire-géographie	2	CCI
						EC 4.3	Sciences et technologie	2	CCI
						EC 4.4	Arts plastiques et éducation musicale	1	CCI
						EC 4.5	EPS	1	CCI
						EC 4.6	Accompagnement individualisé	1	CCI
	Total semestre 3	30							
	* F: Fondamental T : Transversal O : Optionnel			T : Transversal S : Spécifique	X (y) : Y nombre de choix obligatoire à réaliser par l'étudiant				** CCI : contrôle continu intégral CT : contrôle terminal CM : contrôle mixte
Semestre	Libellé de l'UE	Nb d'E CTS	Types d'UE*	Blocs compétences	Liste Obligatoire/ à choix / Facultative		Libellés des éléments constitutifs (60 caractères maximum)	Coef pour les EC	Modalités de contrôle des connaissances**
4			F / T / O*	T / S	O / X (y) / F				**CCI/ CT/ CM
UE 1	Langue écrite et parlée	7	F	S	O				
						EC 1.1	Grammaire	2	CCI
						EC 1.2	Traduction	2	CCI

						EC 1.3	Langue orale	2	CCI
						EC 1.4	L'anglais en premier degré	1	CCI
UE 2	Cultures des mondes anglophones	6	F	S	O				
						EC 2.1	Littérature américaine	3	CCI
						EC 2.2	Civilisation américaine	3	CCI
UE 3	Enseignements fondamentaux 1er degré	8	F	T	O				
						EC 3.1	Français	4	CCI
						EC 3.2	Mathématiques	4	CCI
UE 4	Enseignements complémentaires 1er degré	6	F	T	O				
						EC 4.1	Philosophie morale et politique	1	CCI
						EC 4.2	Histoire-géographie	1	CCI
						EC 4.3	Sciences et technologie	1	CCI
						EC 4.4	Arts plastiques et éducation musicale	1	CCI
						EC 4.5	EPS	1	CCI
						EC 4.6	Accompagnement individualisé	1	CCI
UE 5	Orientation professionnelle	3	F	T	O				
						EC 5.1	Initiation à la didactique des langues	1	CCI
						EC 5.2	Stage accompagnement et du stage	2	CCI

	Total semestre 4	30							
	* F: Fondamental T : Transversal O : Optionnel			T : Transversal S : Spécifique	X (y) : nombre de choix Y : obligatoire à réaliser par l'étudiant				** CCI : contrôle continu intégral CT : contrôle terminal CM : contrôle mixte
Semestre	Libellé de l'UE	Nb d'E CTS	Types d'UE*	Blocs compétences	Liste Obligatoire/ à choix / Facultative		Libellés des éléments constitutifs (60 caractères maximum)	Coef pour les EC	Modalités de contrôle des connaissances**
5			F / T / O*	T / S	O / X (y) / F				**CCI/ CT/ CM
UE 1	Langue écrite et parlée	13	F	S	O				
						EC 1.1	Grammaire	4	CM
						EC 1.2	Traduction	4	CM
						EC 1.3	Langue orale	4	CM
						EC 1.4	L'anglais en premier degré	1	CM
UE 2	Cultures des mondes anglophones	8	F	S	O				
						EC 2.1	Littérature américaine	4	CM
						EC 2.2	Civilisation américaine	4	CM
UE 3	Enseignements fondamentaux 1er degré	4	F	T	O				
						EC 3.1	Français	2	CCI
						EC 3.2	Mathématiques	2	CCI

UE 4	Enseignements complémentaires 1er degré	5	F	T	O				CCI
						EC 4.1	Histoire-géographie	1	CCI
						EC 4.2	Sciences et technologie	1	CCI
						EC 4.3	Arts plastiques et éducation musicale	1	CCI
						EC 4.4	EPS	1	CCI
						EC 4.5	Accompagnement individualisé	1	CCI
	Total semestre 5	30							
	* F: Fondamental T : Transversal O : Optionnel			T : Transversal S : Spécifique	X (y) : Y nombre de choix obligatoire à réaliser par l'étudiant				** CCI : contrôle continu intégral CT : contrôle terminal CM : contrôle mixte
Semestre	Libellé de l'UE	Nb d'E CTS	Types d'UE*	Blocs compétences	Liste Obligatoire/ à choix / Facultative		Libellés des éléments constitutifs (60 caractères maximum)	Coef pour les EC	Modalités de contrôle des connaissances**
6			F / T / O*	T / S	O / X (y) / F				**CCI/ CT/ CM
UE 1	Langue écrite et parlée	11	F	S	O				
						EC 1.1	Grammaire	4	CM
						EC 1.2	Traduction	4	CM
						EC 1.3	Langue orale	2	CM
						EC 1.4	L'anglais en premier degré	1	CM

UE 2	Cultures des mondes anglophones	8	F	S	O				
						EC 2.1	Littérature britannique (L3ANM3LB)	4	CM
						EC 2.2	Civilisation britannique (L3ANM2CB)	4	CM
UE 3	Enseignements fondamentaux 1er degré	2	F	T	O				
						EC 3.1	Français	1	CCI
						EC 3.2	Mathématiques	1	CCI
UE 4	Enseignements complémentaires 1er degré	5	F	T	O				
						EC 4.1	Philosophie morale et politique	1	CCI
						EC 4.2	Histoire-géographie	1	CCI
						EC 4.3	Sciences et technologie	1	CCI
						EC 4.4	Arts plastiques et éducation musicale	1	CCI
						EC 4.5	Accompagnement individualisé		CCI
UE 5	Orientation professionnelle	4	F	T	O				
						EC 5.1	Initiation à la didactique 1er degré	1	CCI
						EC 5.2	Initiation à la didactique des langues	1	CCI

						EV 5.3	Stage accompagnement et du stage	2	CCI
	Total semestre 6	30							
	* F: Fondamental T : Transversal O : Optionnel			T : Transversal S : Spécifique	X (y) : Y nombre de choix obligatoire à réaliser par l'étudiant				** CCI : contrôle continu intégral CT : contrôle terminal CM : contrôle mixte

Réforme CRPE 2026/2027

Concours externe Bac +3

La réforme du Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles (CRPE) du vendredi 28 mars 2025, place le niveau requis à la détention d'une Licence 3 (au lieu d'un Master 2 actuellement).

Un master devra être validé après l'obtention du concours: Master MEE.

Si vous réussissez le nouveau CRPE réformé, vous ne devenez pas titulaire immédiatement. Après l'admission, vous accédez d'abord au statut de fonctionnaire stagiaire et vous entrez dans une formation en alternance sur deux ans, pensée pour vous professionnaliser progressivement.

- La première année, en Master 1, vous partagez votre temps entre la formation (université/INSPE) et un stage en école d'environ 12 semaines, axé sur l'observation et la pratique accompagnée. Votre rémunération est estimée autour de 1 400 € nets par mois.
- La deuxième année, en Master 2, vous prenez davantage de responsabilités : vous exercez à mi-temps en tant qu'enseignant tout en poursuivant votre formation. La rémunération estimée se situe alors autour de 1 800 € nets par mois.

Une fois le Master obtenu, vous vous engagez ensuite à exercer pendant quatre ans au sein de l'Éducation nationale.

Concours blancs:

Une période de concours blancs se tiendra sur la fin du premier semestre.
Les notes de concours blancs compteront dans la moyenne comme bonus.

Des sujets zéro ainsi que les sujets de la première édition du concours (et des corrigés) sont disponibles sur le site Devenir enseignants.

Dates des concours:

Dates de 2025/2026 (Paris):

Épreuves d'admissibilité: 1 et 2 avril

Epreuves d'admission: Mai

Epreuves et programmes

Epreuves d'admissibilité:

Première épreuve:

- Durée : 4 heures.
- Coefficient : 5.

L'épreuve vise à évaluer les connaissances disciplinaires en français et en mathématiques du candidat.

Elle comporte deux parties indépendantes.

La première partie de l'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) n'excédant pas cinq cents mots. Elle comporte trois phases :

- une phase consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une phase consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une phase consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un court développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

La seconde partie de l'épreuve porte sur les mathématiques. Le sujet est constitué de plusieurs exercices ou problèmes. L'épreuve permet d'apprécier la connaissance des notions du programme et l'aptitude à les mobiliser. Elle sollicite également les capacités de raisonnement et d'expression écrite du candidat.

L'épreuve est notée sur 20, chaque partie compte pour 10 points. Une note égale ou inférieure à 2,5 sur l'une des deux parties est éliminatoire.

Seconde épreuve:

- Durée : 4 heures.
- Coefficient : 3.

L'épreuve porte sur les autres domaines d'enseignement de l'école primaire à l'exception de l'EPS. Elle permet d'apprécier les connaissances du candidat et ses capacités d'analyse et de réflexion en histoire-géographie et enseignement moral et civique, en sciences et technologie, en arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) et en langue vivante.

Le candidat répond à des questions dans trois domaines de son choix parmi les quatre domaines listés ci-dessus ayant trait à des notions inscrites au programme du concours.

- **En histoire-géographie et enseignement moral et civique**, les questions permettent une évaluation de la maîtrise de repères spatiaux, chronologiques et de connaissances fondamentales dans les trois disciplines, et des aptitudes du candidat à répondre aux questions posées en rédigeant de manière claire et argumentée ou à compléter, selon la demande, une carte, un croquis, un schéma, ou une frise chronologique. Les questions sont de nature variée dans leur formulation, et peuvent porter, le cas échéant, sur des documents de nature diverse.
- **En sciences et technologie**, le candidat devra répondre à plusieurs questions relevant des disciplines physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. Ces questions pourront s'appuyer sur un ensemble de documents, de nature diverse, et de données à exploiter. Elles viseront à évaluer les connaissances du candidat et ses compétences, notamment celles relatives aux démarches scientifiques et technologiques mises en œuvre dans ces disciplines.
- **En arts**, l'épreuve porte sur les trois enseignements artistiques obligatoires à l'école élémentaire, arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts. Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements. À partir de documents de nature diverse, les questions visent à apprécier la culture générale artistique des candidats, leur capacité à articuler connaissances et réflexion, à analyser l'expérience de la rencontre avec les œuvres.
- **La partie langue vivante** de l'épreuve vise à apprécier les connaissances et les compétences du candidat au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). À partir de documents, de nature diverse, ancrés dans la culture de l'aire linguistique concernée des questions de compréhension sont posées et le candidat est invité à construire un texte de 120 mots environ. Si le candidat choisit le domaine langue vivante étrangère, il choisit une langue vivante parmi l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuves d'admission:

Première épreuve:

- Durée de préparation : 1 heure.
- Durée de l'épreuve: 1 heure (exposé: 20 minutes, échange : 40 minutes).
- Coefficient : 5.

L'épreuve consiste en un exposé suivi d'un échange avec le jury.

L'exposé porte sur l'explicitation et la mobilisation d'une notion en français ou en mathématiques, s'appuyant sur un ou plusieurs documents fournis par le jury.

L'échange permet au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles à la suite de l'exposé et peut porter sur les connaissances disciplinaires connexes à la notion objet de l'exposé.

Les candidats choisissent au moment de l'inscription au concours le domaine d'enseignement faisant l'objet de l'exposé et des échanges : français ou mathématiques.

L'épreuve vise à apprécier la capacité du candidat à s'exprimer clairement à l'oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Seconde épreuve:

- Durée totale de l'épreuve : 55 minutes.
- Coefficient : 3.

L'épreuve comporte deux parties.

Première partie:

- Durée de préparation : 10 minutes.
- Durée de l'épreuve de la première partie : 20 minutes dont 8 minutes maximum d'exposé suivi d'un échange avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie d'épreuve.

La première partie (20 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive.

Cette épreuve permet d'apprécier les connaissances du candidat dans le champ des activités physiques sportives et artistiques supports de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école et au collège et sur le développement moteur et psychologique de l'enfant. Cette épreuve mobilise également les capacités d'analyse et de réflexion du candidat.

Ces connaissances relèvent de trois domaines :

- la culture sportive (les techniques, les tactiques, les règlements, les sciences et technologies appliquées à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques),
- la culture corporelle (les effets de la pratique physique sur son état de bien-être et de santé, les indicateurs de l'effort, la sécurité),
- la culture citoyenne (la coopération et le respect des règles collectives dans la pratique des activités physiques sportives et artistiques).

Le jury propose deux questions relevant de domaines différents au candidat qui choisit d'en traiter une seule. Chaque question porte sur un des trois domaines de connaissances (culture sportive, culture corporelle ou culture citoyenne).

Le niveau de connaissances exigible correspond aux attendus des programmes de l'enseignement commun en EPS pour le cycle 4.

Seconde partie:

Durée de l'épreuve de la seconde partie : 35 minutes

La seconde partie de l'épreuve (35 minutes) est consacrée à un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.

L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :

1. Se projeter dans le métier de professeur ;
2. Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
3. Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
4. Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

L'épreuve est notée sur 20. La première partie de l'épreuve compte pour 8 points, la seconde partie de l'épreuve compte pour 12 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Le TD de Tutorat (Mme Charlotte Thomas) portera sur la préparation de l'épreuve d'entretien.

Programme des épreuves

L'idée est que vous maîtrisiez les notions, compétences, savoirs et attendus nécessaires à enseigner ce domaine du cycle 1 à 3.

Il est alors attendu de vous que maîtrisiez l'ensemble des connaissances du cycle 4.

Première épreuve:

Français:

La première partie de cette épreuve écrite, dédiée au français, prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) n'excédant pas 500 mots. Elle comporte trois phases : une première consacrée à la grammaire (6 points), une deuxième consacrée à la lexicologie (4 points) et enfin une dernière réservée à la rédaction (10 points).

L'étude de la langue dans la partie français de la première épreuve d'admissibilité du CRPE externe Bac+3.

Cette première phase est dédiée à l'étude de la langue. Elle vise à vérifier vos connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques.

Elle repose sur l'analyse d'un texte littéraire et comprend des questions variées, qui peuvent porter sur les éléments suivants :

- Identifier la nature et la fonction des mots : distinguer un nom, un adjectif, un pronom, un verbe, etc., et indiquer leur rôle grammatical (sujet, complément d'objet, complément circonstanciel...).
- Reconnaître et analyser les propositions : repérer des subordonnées (complétives, relatives, circonstancielles...), les relier à la principale, comprendre leur fonction dans la phrase, etc.
- Transformer des phrases selon différentes consignes : passer du singulier au pluriel, changer de temps ou de forme (affirmative/négative) tout en respectant les règles d'accord et de syntaxe, etc.

- Corriger des erreurs syntaxiques ou orthographiques : vérifier les accords (sujet-verbe, groupe nominal), justifier les choix orthographiques, assurer la cohérence grammaticale de l'ensemble ,etc.

Le lexique et la compréhension lexicale dans la partie français de la première épreuve d'admissibilité du CRPE externe Bac+3.

La deuxième phase est consacrée au lexique : vous allez devoir y étudier les mots et leur formation.

Les exercices proposés peuvent vous demander : d'analyser la formation d'un mot, d'identifier des familles de mots, de donner des exemples de mots construits à partir d'un même affixe, de comprendre les variations de sens liées aux affixes, etc.

La réflexion à partir d'une question posée à l'épreuve de français du CRPE externe (Bac+3).

La troisième partie est une partie de rédaction. Vous devrez rédiger un texte argumentatif d'une trentaine de lignes en vous appuyant sur le document littéraire. Il s'agira de développer un raisonnement structuré et cohérent en lien étroit avec la problématique posée. Vous devrez aussi vous appuyer sur vos connaissances et vos lectures personnelles.

Mathématiques:

La seconde partie de l'épreuve porte sur les mathématiques. Elle permet d'apprécier vos connaissances des notions du programme et votre aptitude à les mobiliser. Elle sollicite également vos capacités de raisonnement et d'expression écrite.

Cette partie est constituée de plusieurs exercices ou problèmes indépendants (5 exercices dans le sujet zéro), couvrant différents domaines : nombres et calculs, géométrie, résolution de problèmes ainsi que l'algorithmique et la programmation (ex : Scratch).

Seconde épreuve:

Histoire-géographie et enseignement moral et civique:

En histoire-géographie et enseignement moral et civique, vous serez évalué sur votre maîtrise des repères spatiaux et chronologiques, ainsi que sur vos connaissances fondamentales dans les trois disciplines. Vous devrez également faire preuve de clarté et d'argumentation dans vos réponses écrites, ou bien compléter, selon les consignes, une carte, un croquis, un schéma ou une frise chronologique. Les questions peuvent varier dans leur forme et s'appuient parfois sur des documents de nature différente.

Sciences et technologie:

En sciences et technologie, vous devrez répondre à plusieurs questions portant sur la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre, ainsi que la technologie. Ces questions pourront s'appuyer sur des documents variés et des données à analyser. Elles auront pour objectif d'évaluer vos connaissances, mais aussi vos compétences, notamment celles liées aux démarches scientifiques et technologiques propres à ces disciplines.

Arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts):

En arts, deux disciplines sont retenues pour chaque session du concours parmi les trois suivantes : arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts. À partir de documents variés, vous serez invité à mobiliser votre culture artistique, à articuler vos connaissances avec une réflexion personnelle, et à analyser l'expérience de la rencontre avec les œuvres.

Langue vivante:

La partie langue vivante de l'épreuve vise à évaluer vos connaissances et vos compétences au niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). À partir de documents variés, ancrés dans la culture du pays concerné, vous devrez répondre à des questions de compréhension, puis rédiger un texte d'environ 120 mots.

Vous pourrez choisir entre l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien.

LICENCE 3

Langue d'enseignement : Anglais

Langue orale (S5)

Coordination : Mme Sarah Bisson

Ce cours a pour vocation de développer les compétences de l'oral en anglais (prononciation, aisance et fluidité) à travers des activités de lectures expressives, des exercices de type *drama* et de la pratique théâtrale. Une restitution des travaux menés sous la forme d'un spectacle est prévue en fin d'année.

Durée du TD : 2h ou 3h

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Grammaire et phonologie (S5)

Coordination : M. Combes Coulomb

Le TD s'articulera entre une continuation de l'enseignement de la grammaire de l'anglais ainsi qu'une initiation à la phonétique anglaise (prononciation, transcription phonétique et orthographe ; phonétique articulatoire ; introduction aux règles phonologiques).

Ouvrages conseillés :

Lilly R. et M. Viel. *Initiation raisonnée à la phonétique de l'anglais, édition révisée avec CD audio*. Paris : Hachette, coll. HU, 1999.

Lilly R. et M. Viel. *La prononciation de l'anglais : règles phonologiques et exercices de transcription, édition révisée avec CD audio*. Paris : Hachette, coll. HU, 1998.

Viel M. *La phonétique de l'anglais*. Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? », n°1885, 5e édition, 1995.

Un dictionnaire de prononciation :

Jones D. *English Pronouncing Dictionary*. Cambridge University Press, 16th edition with CD-ROM, 2003.

Ou Wells J.C. *Longman Pronunciation Dictionary*. Pearson Education Limited, 2nd edition, 2000.

A défaut, un dictionnaire anglais ou anglais-français donnant la transcription phonétique standardisée (I.P.A.) des mots.

Durée du TD : 2h30

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Traduction: Thème et version (S5)

Coordination : Mme Pineau

Entraînement à la traduction du français vers l'anglais (et inversement) à travers des extraits d'œuvres littéraires des 19^e, 20^e et 21^e siècles. Le TD est un lieu de discussion et d'échange de propositions de traduction, d'interprétations des textes.

Ouvrages de référence :

- Françoise Grellet, *In so many words*. Paris : Hachette Supérieur, 2013.
- Annie Sussel, Corinne Denis, Agathe Majou, *Le vocabulaire de l'anglais*. 3e éd. Paris : Hachette Supérieur, 2016

Ouvrages conseillés :

- Une grammaire anglaise ; par exemple, Larreya et Rivière, *Grammaire explicative de l'anglais*. 5e éd. Paris : Pearson Longman, 2019.
- Françoise Grellet, *Initiation au thème anglais*. 4e éd. Paris : Hachette Supérieur, 2015.
- Isabelle Perrin, *L'anglais : comment traduire ?*. Paris : Hachette Supérieur, 2007. (Collection Les Fondamentaux)

Dictionnaires :

- Un dictionnaire bilingue : *Robert et Collins*, *Harrap's* ou *Hachette-Oxford*.
- Un dictionnaire anglais unilingue : *Oxford Advanced Learner's Dictionary* ou *Longman Dictionary of Contemporary English*.
Dictionnaires en ligne : *Longman English Dictionary* Online : <http://www.ldoceonline.com/>
Oxford Dictionaries : <http://www.oxforddictionaries.com/definition/english/>
Merriam-Webster : <https://www.merriam-webster.com/>
- Un dictionnaire français : *Le Petit Robert* ou *Le Petit Larousse*
Dictionnaires en ligne :
Trésor de la langue Française informatisé : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
Larousse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/>

Durée du TD : 3h. Répartition: 1h30 pour le thème; idem pour la version

Modalités d'évaluation :

2 devoirs sur table d'1h30 en en thème; idem en version.

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Langue d'enseignement : Anglais

Civilisation américaine (S5)

Coordination : TBA

TBA

Durée du TD : 2h

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Langue d'enseignement : Anglais

Introduction aux littératures postcoloniales (S5)

Coordination: Mme Jaine Chemmachery

Ce cours propose un éclairage sur les géographies littéraires nées depuis les indépendances dans le monde anglophone et sur les concepts-clés des études postcoloniales. Il s'agira d'y discuter les enjeux liés aux littératures postcoloniales : que disent-elles de notre monde contemporain, des effets de colonialité qui s'y donnent à voir ?

Durée du TD : 3h

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Langue d'enseignement : Anglais

Langue orale (S6)

Coordination : Mme Sarah Bisson

Ce cours a pour vocation de développer les compétences de l'oral en anglais (prononciation, aisance et fluidité) à travers des activités de lectures expressives, des exercices de type *drama* et de la pratique théâtrale. Une restitution des travaux menés sous la forme d'un spectacle est prévue en fin d'année.

Durée du TD : 2h

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Grammaire et phonologie (S6)

Coordination : M. Combes Coulomb

Le TD s'articulera entre une continuation de l'enseignement de la grammaire de l'anglais ainsi qu'une initiation à la phonétique anglaise (prononciation, transcription phonétique et orthographe ; phonétique articulatoire ; introduction aux règles phonologiques).

Ouvrages conseillés :

Lilly R. et M. Viel. *Initiation raisonnée à la phonétique de l'anglais, édition révisée avec CD audio*. Paris : Hachette, coll. HU, 1999.

Lilly R. et M. Viel. *La prononciation de l'anglais : règles phonologiques et exercices de transcription, édition révisée avec CD audio*. Paris : Hachette, coll. HU, 1998.

Viel M. *La phonétique de l'anglais*. Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? », n°1885, 5e édition, 1995.

Un dictionnaire de prononciation :

Jones D. *English Pronouncing Dictionary*. Cambridge University Press, 16th edition with CD-ROM, 2003.

Ou Wells J.C. *Longman Pronunciation Dictionary*. Pearson Education Limited, 2nd edition, 2000.

A défaut, un dictionnaire anglais ou anglais-français donnant la transcription phonétique standardisée (I.P.A.) des mots.

Durée du TD : 2h30

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Traduction: thème et version (S6)

Coordination : Mme Pineau

Entraînement à la traduction du français vers l'anglais (et inversement) à travers des extraits d'œuvres littéraires des 19^e, 20^e et 21^e siècles. Le TD est un lieu de discussion et d'échange de propositions de traduction, d'interprétations des textes.

Ouvrages de référence :

- Françoise Grellet, *In so many words*. Paris : Hachette Supérieur, 2013.
- Annie Sussel, Corinne Denis, Agathe Majou, *Le vocabulaire de l'anglais*. 3e éd. Paris : Hachette Supérieur, 2016

Ouvrages conseillés :

- Une grammaire anglaise ; par exemple, Larreya et Rivière, *Grammaire explicative de l'anglais*. 5e éd. Paris : Pearson Longman, 2019.
 - Françoise Grellet, *Initiation au thème anglais*. 4e éd. Paris : Hachette Supérieur, 2015.
 - Isabelle Perrin, *L'anglais : comment traduire ?*. Paris : Hachette Supérieur, 2007. (Collection Les Fondamentaux)
- Dictionnaires :
- Un dictionnaire bilingue : *Robert et Collins*, *Harrap's* ou *Hachette-Oxford*.
 - Un dictionnaire anglais unilingue : *Oxford Advanced Learner's Dictionary* ou *Longman Dictionary of Contemporary English*.
Dictionnaires en ligne : *Longman English Dictionary* Online : <http://www.ldoceonline.com/>
Oxford Dictionaries : <http://www.oxforddictionaries.com/definition/english/>
Merriam-Webster : <https://www.merriam-webster.com/>
 - Un dictionnaire français : *Le Petit Robert* ou *Le Petit Larousse*
Dictionnaires en ligne :
Trésor de la langue Française informatisé : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>
Larousse : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/>

Durée du TD : 3h. Répartition: 1h30 pour le thème; idem pour la version

Modalités d'évaluation :

2 devoirs sur table d'1h30 en thème; idem en version.

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Langue d'enseignement : Anglais

Civilisation britannique (S6)

Coordination: TBA

TBA

Durée du TD : 2h

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

Langue d'enseignement : Anglais

Littérature britannique (S6)

Coordination: Mme Julia Pineau

An introduction to Shakespeare.

A travers l'étude d'une pièce complète (titre et édition communiqués lors du TD), le semestre portera sur une initiation à la langue de Shakespeare, son contexte d'écriture ainsi que ses thèmes privilégiés.

On étudiera également des adaptations modernes de la pièce.

Durée du TD : 3h

Modalités d'évaluation :

Communiqué lors du TD

Enseignement en contrôle continu intégral, pas de session de rattrapage.

